



La première réunion de
NAO
est prévue ce lundi, le 22 novembre

Les NAO C'EST QUOI ?

Tout d'abord définition : les NAO (Négociations Annuelle Obligatoire) comme le nom l'indique sont Obligatoires, ça veut dire que l'employeur doit inviter les Organisations Syndicales Représentative à négocier.

Le processus est prévu par le Code du Travail

- La première réunion (R0) dite "réunion technique" : Cadrage de l'agenda, échange d'information et demande complémentaire...
- La deuxième réunion sert pour chaque organisation syndicale à présenter ses revendications
- La troisième réunion la Direction revient pour nous proposer ce qu'elle a retenue.
- La quatrième peut être pour l'employeur la dernière (il aura rempli son obligation légale). Les Organisations Syndicales doivent se positionner.

Si les NAO sont obligatoires, il n'en est pas de même de leurs résultats. La Loi n'exige pas que les négociations aboutissent à un Accord.

Pour la FGTA FO, la Première réunion doit aussi nous apporter des éléments de compréhension sur la politique salariale de Coca-Cola Europacific Partners en France !

Vous pouvez compter sur la FGTA FO pour défendre Vos intérêts à chaque moment.

